



LIFE SECUR'
Formation

*Votre sécurité,
Notre priorité*

CATALOGUE DES FORMATIONS **2024**

lifesecur-formation.fr

Formations • IPRP • Conseils • Prestations de services





FORMATIONS SECOURISME	5
SEC001 Sauveteur secouriste du travail (SST).....	6
SEC002 Maintien et actualisation des compétences SST (Recyclage)	7
SEC008 Urgences cardiaques : alerter - masser - défibriller	8
SEC009 Gestes et postures	9
Formation sur mesure	10
FORMATIONS / PRÉVENTION INCENDIE	11
INC002 Manipulation des extincteurs sur bac à feu.....	12
INC003 Guide file - Serre file - Responsable d'évacuation	13
INC004 Exercice d'évacuation incendie	14
Formation sur mesure	15
MATIÈRES DANGEREUSES	16
DGR001 Conseiller à la sécurité en matières dangereuses.....	17
DGR002 ADR Personnel autre que les conducteurs.....	18
Formation sur mesure	19
PRESTATIONS DE SERVICES	20
PRE001 Installation de défibrillateur	21
PRE002 à 6 Destruction de nids d'hyménoptères	22
PRE007 IPRP - DUERP.....	23
PRE008 Trousses de secours	24
PRE009 Plan d'intervention, d'évacuation et consignes de sécurité.....	25
Formation sur mesure	26

Life Secur' Formation est un organisme de formation, de conseils et d'accompagnement dans les domaines du secourisme, de la sécurité incendie et des matières dangereuses. Nous nous adressons tant aux professionnels qu'aux particuliers.

Notre équipe pédagogique est composée de **Formateurs diplômés** et **Sapeurs-Pompiers expérimentés en activité**. Nos formations sont réalisées à l'aide d'outils et matériels pédagogiques modernes.

Nous avons à cœur de faire, de chaque individu, l'acteur de la prévention des risques et l'accompagner dans une dynamique d'évolution en respectant les réalités du terrain. L'acquisition de ces nouvelles compétences vous permettront de mieux prévenir les risques et de réagir plus efficacement face à la survenue d'évènements graves.

Aline & Franck Schlienger,
Co-gérants

NOS FORMATIONS CERTIFICATIVES

Les formations que nous dispensons sont certifiées par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) ou par les Ministères de l'Intérieur et de la Santé.

NOS FORMATIONS INTER ou INTRA ENTREPRISE

Les formations réglementaires permettent à l'entreprise de mettre en place une politique de prévention et de former leurs collaborateurs dans le domaine de la Santé et la Sécurité au Travail.

NOS FORMATIONS SUR-MESURE

Nous vous proposons également un accompagnement sur mesure, individualisé et adapté à vos besoins.





LIFE SECUR'
Formation

Life Secur' Formation propose aussi bien aux **professionnels** qu'aux **particuliers** différentes prestations de service.



DESTRUCTION DE NIDS D'HYMÉNOPTÈRES Type guêpes - frelons - frelons asiatiques

Nous procédons à la destruction des nids d'hyménoptères en toute sécurité et dans le respect de la réglementation en cours.

INSTALLATION DE DEFIBRILLATEURS

La loi du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque, précise les obligations de déploiement de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) dans les établissements recevant du public (ERP).

Nous vous proposons nos conseils pour définir l'endroit le plus adapté afin de nous occuper de l'installation de tous types de défibrillateurs automatisés externes dans votre entreprise.

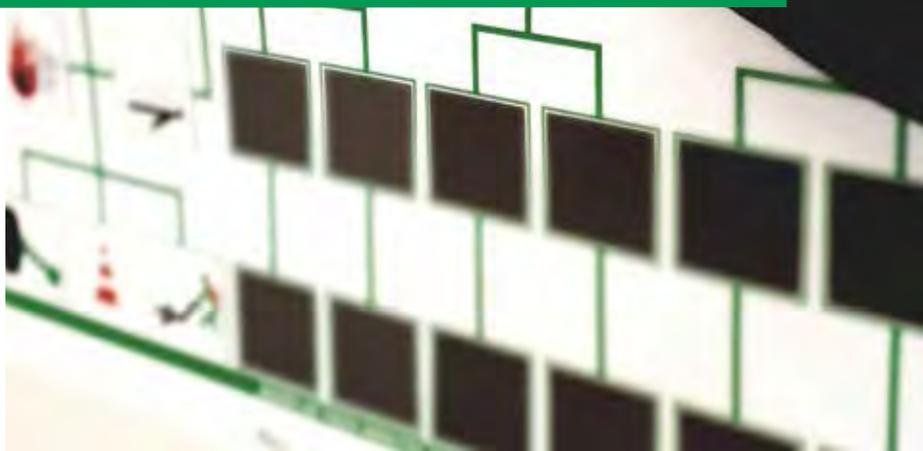
Un pack formation sur mesure vous est également proposé.



FORMATIONS SECOURISME

SEC001 Sauveteur secouriste du travail (SST)	6
SEC002 Maintien et actualisation des compétences SST (Recyclage)...	7
SEC008 Urgences cardiaques : alerter - masser - défibriller	8
SEC009 Gestes et postures	9
Formation sur mesure	10

Pour toute demande particulière, merci de nous consulter, un projet adapté à votre demande vous sera proposé.





SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE SST

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident.
- Mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Études de cas.
- Démonstrations pratiques.
- Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir.
- Simulations et mises en situation réalistes et adaptées au métier de chaque stagiaire.

INTERVENANT

Formateur dynamique SST certifié INRS à jour de sa formation continue ayant de l'expérience dans la prévention des risques professionnels et sapeur-pompier expérimenté en activité.

VALIDATION

- Un certificat de Sauveteur-Secouriste du Travail est délivré au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.
 - Maintien et actualisation des compétences (recyclage) : obligatoire pour conserver la validité de son certificat.
- À renouveler lors d'une journée tous les 24 mois.

BON A SAVOIR

Conformément à l'article 1 de l'Arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat SST « Sauveteur Secouriste du Travail » à jour dans leurs obligations de formation continue, sont réputés détenir l'unité d'enseignement PSC1 « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».

PROGRAMME

- Se situer en tant que sauveteur-secouriste du travail dans son entreprise.
- La conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir.
- Secourir : Saignement abondant / Etouffement / Malaise / Brûlure / Douleur empêchant certains mouvements / Plaie qui ne saigne pas abondamment / Victime qui ne répond pas mais qui respire / Victime qui ne répond pas et qui ne respire pas.
- Application de ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise.
- Épreuve certificative.

CERTIFIÉ PAR
L'INRS



PUBLIC

Tout personnel,
4 à 10 personnes.



RÉGLEMENTATION

Article R.4224-16, Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail.



FINANCEMENT

OPCO, Région Grand-Est, Pôle Emploi, IPERIA, Direct, sous condition d'éligibilité.



PRÉREQUIS

Aucun.



DURÉE

2 jours soit 14h.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MAC (RECYCLAGE) SST

OBJECTIFS

- Maintenir et actualiser ses compétences SST.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Études de cas.
- Démonstrations pratiques.
- Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir.
- Simulations et mises en situation réalistes et adaptées au métier de chaque stagiaire.

INTERVENANT

Formateur dynamique SST certifié INRS à jour de sa formation continue ayant de l'expérience dans la prévention des risques professionnels et sapeur-pompier expérimenté en activité.

VALIDATION

- Un certificat de Sauveteur-Secouriste du Travail est délivré au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.
- Maintien – actualisation des compétences (recyclage) : obligatoire pour conserver la validité de son certificat.
1 jour tous les 2 ans maximum.

BON A SAVOIR

Conformément à l'article 1 de l'Arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat SST « Sauveteur Secouriste du Travail » à jour dans leurs obligations de formation continue, sont réputés détenir l'unité d'enseignement PSC1 « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».

PROGRAMME

- Révision et actualisation de la formation :
 - gestes techniques
 - risques professionnels de l'entreprise ou de l'établissement.
- Épreuve certificative.

CERTIFIÉ PAR
L'INRS



PUBLIC

Tout personnel,
4 à 10 personnes.



RÉGLEMENTATION

Article R.4224-16, Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail.



FINANCEMENT

OPCO, Région Grand-Est, Pôle Emploi, IPERIA, Direct, sous condition d'éligibilité.



PRÉREQUIS

Être titulaire de la formation initiale SST.



DURÉE

1 jour soit 7h.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



URGENCES CARDIAQUES

ALERTER - MASSER – DÉFIBRILLER

OBJECTIFS

- Alerter les secours.
- Agir face à un arrêt cardiaque en utilisant un défibrillateur.
- Pratiquer les gestes de premiers secours adaptés en attendant l'arrivée des secours.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés interactifs.
- Démonstrations pratiques.
- Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir.

INTERVENANT

Formateur dynamique en prévention, secours civiques et SST, certifié INRS à jour de sa formation continue et sapeur-pompier expérimenté en activité.

VALIDATION

- Une attestation est délivrée au stagiaire qui a participé activement à l'intégralité de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.

BON A SAVOIR

En suivant cette formation vous ne serez pas détenteur du PSC1 « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ». Conformément à l'article 1 de l'Arrêté du 5 décembre 2002, seuls les titulaires du certificat SST « Sauveteur Secouriste du Travail » à jour dans leurs obligations de formation continue, sont réputés détenir l'unité d'enseignement PSC1.

PROGRAMME

- La conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, alerter.
- L'arrêt cardiaque : causes, conséquences et conduites à tenir.
- Utilisation d'un défibrillateur.
- Massage cardiaque.



PUBLIC

Tous salariés,
4 à 10 personnes.



FINANCEMENT

OPCO, Région Grand-Est, Pôle Emploi, Direct, sous condition d'éligibilité.



PRÉREQUIS

Aucun.



DURÉE

2h.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



GESTES ET POSTURES

OBJECTIFS

- Connaître les risques liés aux gestes et postures de travail.
- Repérer, dans son poste de travail, les gestes et postures sources de troubles musculo-squelettiques (TMS).
- Connaître et adapter les techniques préconisées en matière de sécurité physique et d'économie d'effort, afin de se protéger.
- Assurer une manutention efficace en toute sécurité.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés interactifs.
- Démonstrations pratiques.
- Projections de situation et proposition de solution en adéquation avec le métier des stagiaires.

INTERVENANT

Formateur dynamique en prévention, gestes et postures.

VALIDATION

- Une attestation est délivrée au stagiaire qui a participé activement à l'intégralité de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.

PROGRAMME

- Les statistiques en termes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.
- Les notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie.
- Le mécanisme d'apparition du dommage.
- Les techniques du lever-porter de charge.
- Les principes d'aménagement des postes de travail.



PUBLIC

Tous salariés,
4 à 10 personnes.



RÉGLEMENTATION

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail.



FINANCEMENT

OPCO, Région Grand-Est, Pôle Emploi, Direct, sous condition d'éligibilité.



PRÉREQUIS

Aucun.



DURÉE

1 jour soit 7h.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



FORMATION « SUR-MESURE »

Permet de répondre aux spécificités de votre structure et d'adapter la formation à votre demande.

- > Analyser vos besoins
- > Élaborer votre programme
- > Préparer l'intervention
- > Réaliser l'intervention
- > Évaluer les stagiaires
- > Assurer le suivi

GAGE DE QUALITE

Agrément ou certification de nos formations en Santé et Sécurité au Travail par l'INRS ou la DREETS.



FORMATS ADAPTÉS

En intra (votre entreprise) pour une formation sur mesure inscrite dans un projet institutionnel.

En inter (multi-entreprises) pour échanger sur les différentes expériences de chacun, en dehors de son cadre de travail.

- Des formations dans vos locaux ou en externe.
- Des intervenants experts et dynamiques.
- Un suivi sur le long terme.



lifesecur-formation.fr



FORMATIONS / PRÉVENTION INCENDIE

INC002 Manipulation des extincteurs sur bac à feu	12
INC003 Guide file - Serre file - Responsable d'évacuation.....	13
INC004 Exercice d'évacuation incendie.....	14
Formation sur mesure	15

Pour toute demande particulière, merci de nous consulter, un projet adapté à votre demande vous sera proposé.





MANIPULATION DES EXTINCTEURS SUR BAC À FEU

OBJECTIFS

- Réagir en cas de départ de feu.
- Mettre en oeuvre une extinction en maîtrisant le maniement de l'extincteur à l'aide d'un simulateur de flammes.
- Maîtriser les consignes d'urgence au sein de l'établissement.
- Alerter et prévenir les secours.
- Protéger les personnes, les biens et limiter les conséquences d'un sinistre incendie.
- Connaître les outils d'extinction et les consignes d'urgence.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés interactifs.
- Exercices pratiques.
- Repérage des moyens de secours lors des formations en intra-entreprise.

INTERVENANT

Formateur dynamique en incendie, à jour de sa formation continue et sapeur-pompier expérimenté en activité. Expérience dans la prévention des risques professionnels.

VALIDATION

- Une attestation est délivrée au stagiaire qui a participé activement à l'intégralité de la formation.
- Validation lors d'un atelier pratique.
- Inscription au registre de sécurité de l'entreprise.

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire.
- Les causes d'incendie.
- Le triangle du feu.
- Les classes de feux.
- La propagation.
- Les moyens d'extinction.
- Les consignes d'incendie (alarme et alerte).
- La protection.
- Manipulation d'extincteurs sur bac à feu écologique.



PUBLIC

Tout personnel,
max. 10 personnes.



RÉGLEMENTATION

Article R.4227-39 du Code du travail.



FINANCEMENT

OPCO, Région Grand-Est, Pôle Emploi, Direct, sous condition d'éligibilité.



PRÉREQUIS

Aucun.



DURÉE

1 demi-journée soit 3h.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



GUIDE FILE – SERRE FILE RESPONSABLE D'ÉVACUATION

OBJECTIFS

- Appliquer et respecter les consignes de sécurité spécifiques à l'entreprise.
- Acquérir les connaissances nécessaires pour organiser et gérer une évacuation rapide face à un début d'incendie.
- Appréhender les risques liés aux fumées.
- Connaître les différentes situations d'évacuation.
- Identifier au quotidien des anomalies pouvant ralentir ou empêcher l'évacuation.
- Devenir un acteur de la prévention incendie dans son établissement.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés interactifs.
- Exercices pratiques.
- Repérage des moyens de balisage et de secours lors des formations en intra-entreprise.

INTERVENANT

Formateur dynamique en incendie, à jour de sa formation continue et sapeur-pompier expérimenté en activité. Expérience dans la prévention des risques professionnels.

VALIDATION

- Validation par un questionnaire en fin de session.
- Une attestation est délivrée au stagiaire qui a participé activement à l'intégralité de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.
- Inscription au registre de sécurité de l'entreprise.

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire.
- Connaissance de l'établissement, ses risques et ses moyens de lutte contre les incendies.
- Les matériels et aménagements contribuant au bon déroulement des évacuations : balisage, éclairage, désenfumage, plans d'évacuation...
- Les rôles de chaque acteur lors d'une évacuation incendie.
- L'évacuation.
- Mise en situation.



PUBLIC

Tout personnel,
max. 10 personnes.



RÉGLEMENTATION

Article R.4227-39 du Code du travail.



FINANCEMENT

OPCO, Région Grand-Est, Pôle Emploi, Direct, sous condition d'éligibilité.



PRÉREQUIS

Aucun.



DURÉE

1 demi-journée soit 4h.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



EXERCICE D'ÉVACUATION INCENDIE

(AVEC OU SANS FUMÉE)

OBJECTIFS

- Contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation et de la mise en sécurité.
- Evaluer la mise en pratique des connaissances acquises.
- Mesurer les actions correctives ou complémentaires à mettre en œuvre.

ORGANISATION DE L'EXERCICE D'ÉVACUATION

- La formation exercice d'évacuation incendie en entreprise avec ou sans fumée peut être total ou partiel en fonction de l'établissement, selon le plan élaboré et le scénario choisit. Une ou plusieurs personnes peuvent être « acteur » dans cet exercice, en se dissimulant dans un local, ou en refusant de sortir. Le but est de vérifier le contrôle de tous les locaux et mettre en situation les personnels désignés pour l'évacuation.

PROGRAMME

- Rappel des procédures d'évacuation avant ou après l'exercice incendie.

EXERCICE D'ÉVACUATION :

- Les procédures d'évacuation sont revues avec le chargé de sécurité.
- Mise en place de l'exercice et de quelques « pièges » afin de tester la réactivité des personnels d'évacuation.
- Déclenchement de l'alarme sonore par le

chargé de sécurité.

- Observation de l'évacuation du personnel.
- Synthèse : En fin d'exercice, les différents participants se réunissent pour faire l'analyse (Sensibilisation auprès des participants sur les rôles et consignes de sécurité, déroulement de l'exercice, durée de l'évacuation, point de rassemblement, les issues de secours, moyens de secours, alerte des secours etc.)
- Bilan : Un plan d'action corrective est convenu avec le responsable de sécurité si nécessaire.

*Les exercices d'évacuation incendie doivent avoir lieu **au moins tous les six mois et est obligatoire pour les entreprises.***

INTERVENANT

Formateur dynamique en incendie, à jour de sa formation continue et sapeur-pompier expérimenté en activité.

Intervenant en prévention des risques professionnels enregistré auprès de la DREETS Grand Est.

VALIDATION

- Inscription au registre de sécurité de l'entreprise.



PUBLIC

Toute entreprise voulant mettre en place un exercice d'évacuation incendie. Participants : Tous les occupants du bâtiment à évacuer.



RÉGLEMENTATION

Article R4227-39 du Code du Travail.



FINANCEMENT

OPCO, Région Grand-Est, Pôle Emploi, Direct, sous condition d'éligibilité.



PRÉREQUIS

Aucun.



DURÉE

1h30, adaptable en fonction de la taille de l'établissement.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



LIFE SECUR'
Formation

FORMATIONS
SUR MESURE



FORMATION « SUR-MESURE »

Permet de répondre aux spécificités de votre structure et d'adapter la formation à votre demande.

- > Analyser vos besoins
- > Élaborer votre programme
- > Préparer l'intervention
- > Réaliser l'intervention
- > Évaluer les stagiaires
- > Assurer le suivi

GAGE DE QUALITE

Agrément ou certification de nos formations en Santé et Sécurité au Travail par l'INRS ou la DREETS.



FORMATS ADAPTÉS

En intra (votre entreprise) pour une formation sur mesure inscrite dans un projet institutionnel.
En inter (multi-entreprises) pour échanger sur les différentes expériences de chacun, en dehors de son cadre de travail.

- Des formations dans vos locaux ou en externe.
- Des intervenants experts et dynamiques.
- Un suivi sur le long terme.



→ lifesecur-formation.fr



MATIÈRES DANGEREUSES

DGR001 Conseiller à la sécurité en matières dangereuses	17
DGR002 ADR Personnel autre que les conducteurs	18
Formation sur mesure	19

Pour toute demande particulière, merci de nous consulter, un projet adapté à votre demande vous sera proposé.





CONSEILLER À LA SÉCURITÉ EN MATIÈRES DANGEREUSES

VOS OBLIGATIONS

Toute entreprise (sauf exemptions spécifiées à l'article 6 de l'arrêté TMD) dont les activités comportent le chargement, l'emballage, le transport de marchandises dangereuses, doit désigner au moins un « conseiller à la sécurité », chargé d'aider à la prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement, inhérents à ces activités.

L'entreprise concernée peut faire appel à un conseiller sécurité « externe », qui doit accepter explicitement la mission. Le chef d'entreprise doit indiquer l'identité de son conseiller ou, le cas échéant, de ses conseillers au préfet de région où l'entreprise est domiciliée ainsi que les activités couvertes.

Le chef d'entreprise doit pouvoir présenter le rapport annuel du conseiller à la sécurité, aux autorités compétentes, pendant une période de 5 ans.



INTERVENANT

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels enregistré auprès de la DREETS Grand-Est.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.

NOS MISSIONS

Le conseiller doit notamment examiner le respect des règles de l'ADR et guider l'entreprise dans les opérations liées au transport de matières dangereuses. Il a aussi une mission de surveillance des tâches liées au transport et aux opérations qui y sont liées.

Lorsqu'un accident ayant porté atteinte aux personnes, aux biens ou à l'environnement est survenu au cours d'un transport ou d'une opération de chargement ou de déchargement, les conseillers à la sécurité de chacune des entreprises concernées, rédigent chacun un rapport d'accident et l'adressent au chef d'entreprise.



ADR – PERSONNEL AUTRE QUE LES CONDUCTEURS

OBJECTIFS

- Comprendre le thème du transport routier des marchandises dangereuses.
- Obtenir la qualification requise pour chaque employé en relation avec des matières dangereuses transportées par voie routière.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés interactifs.
- Exercices pratiques.

PROGRAMME

- Champ d'application.
- Classification.
- Prescriptions de manutention.
- Prescriptions de transport avec exemptions.
- Prescriptions de transport sans exemptions.
- Prescriptions diverses.
- Test.

INTERVENANT

Formateur dynamique, conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses, à jour de sa formation continue et sapeur-pompier expérimenté en activité. Expérience dans la prévention des risques professionnels.

VALIDATION

- Une attestation est délivrée au stagiaire qui a participé activement à l'intégralité de la formation.
- Validation par un questionnaire en fin de session.
- Inscription au registre de sécurité de l'entreprise.
- A réactualiser au minimum tous les 2 ans, lors de la révision de l'ADR.



PUBLIC

Tout personnel autre que les conducteurs, max. 10 pers.



RÉGLEMENTATION

ADR, chapitres 1.3 et 8.2.



FINANCEMENT

OPCO, Région Grand-Est, Pôle Emploi, Direct, sous condition d'éligibilité.



PRÉREQUIS

Aucun.



DURÉE

Contenu et durée adaptables à la demande.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



FORMATION « SUR-MESURE »

Permet de répondre aux spécificités de votre structure et d'adapter la formation à votre demande.

- > Analyser vos besoins
- > Élaborer votre programme
- > Préparer l'intervention
- > Réaliser l'intervention
- > Évaluer les stagiaires
- > Assurer le suivi

GAGE DE QUALITE

Agrément ou certification de nos formations en Santé et Sécurité au Travail par l'INRS ou la DREETS.



FORMATS ADAPTÉS

En intra (votre entreprise) pour une formation sur mesure inscrite dans un projet institutionnel.
En inter (multi-entreprises) pour échanger sur les différentes expériences de chacun, en dehors de son cadre de travail.

- Des formations dans vos locaux ou en externe.
- Des intervenants experts et dynamiques.
- Un suivi sur le long terme.



→ lifesecur-formation.fr



PRESTATIONS DE SERVICES

PRE001 Installation de défibrillateur	21
PRE002 à 6 Destruction de nids d'hyménoptères	22
PRE007 IPRP - DUERP	23
PRE008 Trousses de secours	24
PRE009 Plan d'intervention, d'évacuation et consignes de sécurité	25
Formation sur mesure	26

Pour toute demande particulière, merci de nous consulter, un projet adapté à votre demande vous sera proposé.





INSTALLATION DE DÉFIBRILLATEUR

PRESTATION

La loi du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque, précise les obligations de déploiement de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) dans les établissements recevant du public (ERP).

Nos clients sont principalement des ERP (Etablissements Recevant du Publique) tels que des Collectivités Locales, des Entreprises, des Associations, des Maisons de Retraite, ainsi que des Centres de Secours.

Références : décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes (Journal officiel du 21 décembre 2018) ; décret n° 2018-1259 du 27 décembre 2018 relatif à la base de données nationale des défibrillateurs automatisés externes (Journal officiel du 28 décembre 2018).

Les propriétaires des établissements recevant du public, mentionnés à l'article L. 123-5 du code de la construction et de l'habitation installent le défibrillateur automatisé externe au plus tard :

- 1° Le 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3 ;
- 2° Le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 ;
- 3° Le 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

FORMATION

Nous proposons des formations sur mesure et adaptées à vos besoins, pour accompagner vos collaborateurs à l'utilisation de ce nouvel appareil.



SERVICE ET MATÉRIEL

Nous vous proposons une offre globale comprenant :

- Défibrillateur.
- Armoire extérieure ou intérieure.
- Conseil sur le choix de l'emplacement.
- Installation.
- Maintenance.
- Formations adaptées aux besoins des futurs utilisateurs.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



DESTRUCTION DE NIDS D'HYMÉNOPTÈRES

TYPE GUÊPES, FRELONS, FRELONS ASIATIQUES

METHODES DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Avant de procéder à la destruction du nid d'hyménoptères, le technicien inspecte attentivement et identifie l'espèce présente ainsi que l'endroit où se trouve le nid.

Il privilégie ensuite la méthodologie de traitement la plus adaptée à votre situation et la plus responsable possible.

Selon l'espèce de frelons ou de guêpes présente et les contraintes techniques rencontrées, les modalités du traitement peuvent différer :

• **Traitement non chimique :**

Le technicien procède à l'extraction manuelle de la colonie de frelons ou de guêpes. Cette méthode est utilisable principalement sur des nids primaires. La colonie est éliminée dès la fin de l'intervention.

• **Destruction au produit insecticide :**

Le technicien utilise un produit insecticide à faible rémanence, c'est-à-dire que sa toxicité disparaît en quelques jours. Cette méthode vous débarrasse de la colonie en quelques heures.

• **Intervention en hauteur :**

Nous utilisons cette méthode pour les nids difficilement accessibles. Le technicien grimpe à l'aide d'un matériel de travail en hauteur jusqu'au nid.

Conformément à la réglementation des produits biocides du 9 octobre 2013, nous sommes certifiés et agréés par le ministère de la transition écologique et solidaire.

Ainsi, vous avez la certitude de vous adresser à des professionnels qualifiés, et respectueux des normes en vigueur.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution. Nos prestations commencent à partir de 90€ pour les nids visibles et facilement accessibles.

Ce tarif comprend :

- le déplacement.
- la suppression du nid.
- l'enlèvement du nid.
- la garantie sur l'ensemble de la saison des guêpes/frelons.

Notre tarification est dépendante de la difficulté de destruction du nid.

IPRP - DUERP

PRÉVENTION DES RISQUES

BESOIN D'AIDE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS VOTRE ENTREPRISE/COLLECTIVITÉ ?

IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

LifeSecur' Formation, enregistrée comme IPRP auprès de la DREETS Grand-Est, possède les compétences et l'expérience pour vous accompagner dans cette démarche afin :

- d'améliorer les conditions de travail de vos salariés : évaluation des risques, DUERP, plan d'actions, etc.
- d'obtenir un retour sur investissement dans la prévention : en moyenne un bénéfice de 3€ pour 1€ investi**
- de bénéficier, sous conditions d'éligibilité, de financements pour vos actions

de prévention dans le domaine de la formation.

L'IPRP intervient pour des missions spécifiques dans un cadre défini par une convention avec l'employeur, ou le président du service de santé au travail interentreprises, lorsque ces derniers ne disposent pas des compétences requises en matière de prévention des risques professionnels.

ENREGISTRÉ À
LA DREETS

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le DUERP permet d'identifier et de classer par niveau de gravité, les risques auxquels sont soumis les salariés, afin de mettre en place des actions de prévention pour améliorer les conditions de travail de chacun.

Ce document est donc incontournable dans les entreprises, mais également dans les collectivités.

LifeSecur' Formation vous accompagne dans la création et la mise à jour de votre document unique de manière personnalisée et assure un suivi sur le long terme, n'hésitez pas, prenez contact.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



RÈGLEMENTATION

Art. R4121-1, Art. R4121-2, Art. R4121-3, Art. R4121-4 du Code du Travail

Depuis le décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001, le DUERP est obligatoire dans toutes les entreprises, peu importe leur nombre de salariés.





TROUSSES DE SECOURS

PRESTATION

Les TrousSES de secours sont des équipements clés en entreprise et garantissent la sécurité de tous.

Avec LifeSecur' Formation, vous pouvez choisir votre trousse de secours au travail selon votre secteur d'activité. Le contenu de votre trousse à pharmacie est ainsi parfaitement adapté à votre métier et comprend l'essentiel pour dispenser les premiers soins en cas de blessure.

Vous n'avez pas le temps ?
Nous nous occupons de l'implantation et du suivi de cet outil indispensable afin de répondre à vos obligations.

SERVICE ET MATERIEL

Nous proposons une offre globale comprenant :

- Trousse fonctionnelle avec étiquetage
- Mise à disposition des consommables
- Suivi des dates de péremption
- Remplacement / réarmement des consommables
- Tenue d'un registre de passage

Passage tous les 6 mois, offre adaptée en fonction du secteur d'activité.



RÈGLEMENTATION

Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 du Code du Travail, l'employeur doit répondre à plusieurs obligations en matière de sécurité et de santé de ses employés.

L'article R4224-14 du Code du travail prévoit que « Les lieux de travail sont équipés de matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible ».

Une signalisation par panneaux doit également indiquer l'emplacement du matériel selon l'article R4224-23.

L'employeur est également tenu de vérifier et d'entretenir les dispositifs de sécurité des lieux de travail régulièrement pour éviter toute défectuosité, d'après l'article R4224-17 du Code du Travail.



TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



PLAN D'INTERVENTION, D'ÉVACUATION ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

OBJECTIFS

Le plan d'intervention est à installer de façon visible à l'entrée principale de l'établissement. Contrairement au plan d'évacuation qui s'adresse aux usagers du bâtiment, la maquette d'intervention est destinée aux pompiers et aux autres intervenants pouvant intervenir en cas d'accident ou d'incendie.

Ces plans ont vocation à aider les services de secours dans leur intervention, ils indiquent l'emplacement :

- des cloisonnements principaux et dégagements ainsi que toutes les ouvertures fenêtres, portes...
- des locaux techniques et à risques
- des commandes de désenfumage, portes coupe-feu, échelles...
- coupures gaz, électricité...
- systèmes de sécurité incendie: extincteurs, RIA, colonne sèche...

Le plan d'intervention précise aussi l'emplacement de l'usager avec une pastille « vous êtes ici ».

On pourra aussi situer sur le schéma les baies accessibles pour les pompiers.

PRESTATION

Nos plans de sécurité sont encadrés et conformes à l'arrêté ministériel MS 41, ils respectent les normes NF X08-070.

Le plan d'intervention est présent à chaque entrée du bâtiment dans tous les ERP, ERT, parcs de stationnement, immeuble de bureaux, hôtel, groupe scolaire, etc.

La conception de ces plans doit être réalisée par des dessinateurs expérimentés.

Nos plans sont personnalisables (logo, consignes, échelle) et existent du format A0 au A3.

Plusieurs types de finitions sont disponibles : Plastifié, PVC, Reynobond.

? TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.



RÈGLEMENTATION

MS41 du 25 juin 1980

Plans dessinés selon la norme NF X08-070



LIFE SECUR'
Formation

FORMATIONS
SUR MESURE



FORMATION « SUR-MESURE »

Permet de répondre aux spécificités de votre structure et d'adapter la formation à votre demande.

- > Analyser vos besoins
- > Élaborer votre programme
- > Préparer l'intervention
- > Réaliser l'intervention
- > Évaluer les stagiaires
- > Assurer le suivi

GAGE DE QUALITE

Agrément ou certification de nos formations en Santé et Sécurité au Travail par l'INRS ou la DREETS.



FORMATS ADAPTÉS

En intra (votre entreprise) pour une formation sur mesure inscrite dans un projet institutionnel.

En inter (multi-entreprises) pour échanger sur les différentes expériences de chacun, en dehors de son cadre de travail.

- Des formations dans vos locaux ou en externe.
- Des intervenants experts et dynamiques.
- Un suivi sur le long terme.



lifesecur-formation.fr



LIFE SECUR'
Formation

*Votre sécurité,
Notre priorité*

lifesecur-formation.fr

Formations • IPRP • Conseils • Prestations de services

Des **solutions flexibles** pour
répondre à **vos besoins**



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de
la catégorie suivante : ACTIONS DE FORMATION



LIFE SECUR'
Formation

Siège Social : 51A rue de Galfingue 68990 Heimsbrunn
☎ 07 69 25 38 87 • 06 12 58 58 11 ✉ contact@lifesecur-formation.fr

SARL au capital social de 1000€ • SIRET : 891 565 400 00019
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44680308168 auprès du préfet de région GRAND EST

V01-02/01/24 Janvier 2024 © LifeSecur' Formation